

Réf: Dossier N° : 24622

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « EARTH TRANSIT »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON KENEYA, 09 BP 2321 ABIDJAN
09

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02 Juin 2015, et enregistrés au CEPICI le 01 Juillet 2016, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EARTH TRANSIT » .

Objet: Assurer les formalités de transit de véhicules, de produits agricoles et de produits divers destinés à l'importation ou à l'exportation. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON KENEYA, 09 BP 2321 ABIDJAN
09

GERANT: Monsieur DIARRASSOUBA MAMADOU LAMINE.

RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-13186 du 18/05/2016 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°10298 du 18/05/2016

Pour Avis

Le CEPICI

